

## **SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 OCTOBRE 2020**

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 27 octobre 2020 à la salle du conseil de l'hôtel de ville au 2<sup>e</sup> étage du 869 boul. Saint-Jean-Baptiste.

### **SONT PRÉSENTS :**

Madame la mairesse Lise Michaud, Mesdames les conseillères Johanne Anderson et Judith Prud'homme et Messieurs les conseillers Stéphane Roy, Philippe Drolet et Martin Laplaine, sous la présidence de la mairesse Lise Michaud.

### **SONT AUSSI PRÉSENTS :**

Me Pascal Cloutier, greffier adjoint qui prend note des délibérations.  
Monsieur René Chalifoux, directeur général

### **EST ABSENT(E) :**

Monsieur Louis Cimon conseiller

#### **2020-10-528 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.**

Il est proposé par le conseiller Philippe Drolet et appuyé par la conseillère Judith Prud'homme et résolu:

- QUE ce Conseil adopte l'ordre du jour avec le retrait du point suivant :
  - o 4.2. Approbation. Grille de pondération. LoRaWAN.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

#### **2020-10-529 NOMINATION. PRÉPOSÉ(E) À LA COUR MUNICIPALE ET AU GUICHET UNIQUE.**

CONSIDÉRANT la vacance du poste de préposé(e) - cour municipale et guichet unique depuis le 25 septembre 2020;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu un affichage à l'interne du 2 au 9 juillet et à l'externe du 9 au 23 juillet 2020, tel que l'exige la convention collective SCFP, section locale 3153;

CONSIDÉRANT que deux candidats à l'interne ont été rencontrés en entrevue;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction des ressources humaines et de la direction générale;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Judith Prud'homme et appuyé par le conseiller Martin Laplaine et résolu:

- QUE ce Conseil procède à la nomination de madame Christelle Casavant-Provost au poste de préposée - cour municipale et guichet unique;
- QUE la nomination soit effective à compter du lundi 2 novembre 2020;
- QUE ses conditions de travail soient celles prévues à la convention collective SCFP, section locale 3153, pour la classe 7.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**2020-10-530 DÉPÔT. ÉTATS FINANCIERS. OMH. 2019.**

- Je, Martin Laplaine, conseiller municipal, dépose les états financiers de l'Office municipal d'habitation de Roussillon Est pour l'année 2019.

**2020-10-531 DÉPÔT ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT. RÈGLEMENT 2012-898-06 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE.**

CONSIDÉRANT l'avis de motion dûment donné le 6 octobre 2020;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Johanne Anderson et appuyé par le conseiller Martin Laplaine et résolu:

- QUE ce Conseil dépose et adopte le projet de règlement 2012-898-06 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, lequel est joint à la présente résolution.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**2020-10-532 ACCEPTATION DU MODE DE RÉPARTITION DES FRAIS DE PARC POUR LE PROJET DU PROLONGEMENT DE LA RUE LALONDE.**

CONSIDÉRANT l'article 2.2.2 du règlement de lotissement numéro 2009-848;

CONSIDÉRANT le rapport de la société Évimag en date du 12 février 2019 établissant la valeur du terrain à 6.25 \$ le pied carré;

CONSIDÉRANT que l'estimé de la valeur marchande pour 415 779 pieds carrés est de 2 600 000 \$ et 10 % de cette valeur est équivalente à 260 000 \$;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Stéphane Roy et appuyé par la conseillère Johanne Anderson et résolu:

- QUE ce Conseil accepte le paiement de 260 000 \$ en paiement en argent pour les fins de parcs ou de terrains de jeu, conformément à l'article 2.2.2 du Règlement sur le lotissement numéro 2009-848.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

***La période d'intervention des membres du Conseil a eu lieu à 20 h 03.***

***La deuxième période de questions a eu lieu à 20 h 05.***

**2020-10-533 LEVÉE DE LA SÉANCE.**

Il est proposé par le conseiller Philippe Drolet et appuyé par la conseillère Judith Prud'homme et résolu:

- DE clore la séance à 20 h 05.

**ADOPTÉE à l'unanimité**